



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT GENIEZ O MERLE

Mardi 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 01Avril, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GENIEZ O MERLE se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h30 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présents : LIONEL JEAN - MARIE FRANCE JURBERT-MORLE - SARAH CHAUZEIX - CHRISTINE AIGUEPERSE - ANDRE VONTRAT.

Absents excusés : BOYER MAXIME ET GUBERT NATHALIE

A l'unanimité, Marie France JURBERT-MORLE est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

- **Point sur la trésorerie de la commune**

Au 31 MARS 2025 : la trésorerie de la commune s'élève à 212206.23 euros.

- **Compte administratif 2024 Service Assainissement.**

Section fonctionnement : résultat excédentaire 7144.95.

Pas d'investissement pour cette année.

Approuvé à l'unanimité.

- **Compte administratif 2024 Services des Eaux**

Section Fonctionnement : résultat excédentaire de 14647.62€.

Section Investissement : résultat excédentaire de 53028.86 €.

Approuvé à l'unanimité.

- **Compte administratif 2024 budget principal**

Section Fonctionnement : résultat excédentaire de 139561.76 €.

Section Investissement: résultat excédentaire de 11828.50 €.

Approuvé à l'unanimité.

- **Délibération sur avis CST - RIFSEEP.**
- Une demande de révision et de mise à jour du régime indemnitaire des agents a été validée par le CST de la fonction publique de Tulle.

Approuvé à l'unanimité.

- **Renouvellement de 2 contrats de location**

Monsieur le Maire propose le renouvellement de 2 contrats de location du Presbytère pour une durée d'un an.

Approuvé à l'unanimité.

- **Contrat de location :**
- il s'agit de louer pour 7 mois le logement sous le foyer à une saisonnière des Tours de merle.
- 250€/ mois. Avril à Octobre

Approuvé à l'unanimité.

- **Achat de terrain défense incendie vieux bourg et mise en sécurité voirie vieux bourg**

Après bornage, 303m² et 1510m² de terrain doivent être indemnisés à Mr DARSEES Romain (1€/m²)

Approuvé à l'unanimité.

- **Transfert emprunt budget eau**

Une délibération est demandée pour transférer l'emprunt CA du surpresseur d'Ensagnac au syndicat des eaux du puy du bassin.

Approuvé à l'unanimité

- **Convention OPAH : Avenant**

Les aides de l'état évoluent et de ce fait l'OPAH a de nouvelles missions à adopter

Approuvé à l'unanimité.

Levée de séance à 19h45.

Le Maire
Lionel JEAN

La secrétaire de séance
JURBERT-MORLE MARIE-FRANCE

Sarah CHAUZEIX

Christine AIGUEPERSE

André VONTRAT

BOYER MAXIME
Excusé

GUBERT NATHALIE
excusée

